

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 7 SEPTEMBRE 2021

Le 7 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2021

Présents : MM, ALLIRAND, AZROU, KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, TRUJILLO, VAN EGMOND,

Secrétaire de séance : André SERT-MARC Pouvoirs : VILLARET à SAGE

Positionnement de principe sur l'étude de la reprise de la compétence neige de la Commune d'Oz

Vu l'arrêté préfectoral n°83-2830 du 13 mai 1983 portant création du SIEPAVEO, Vu les arrêtés préfectoraux n°2004-02777 du mars 2004 portant refonte des statuts, n°2012096-0007 du 5 avril 2012 portant modifications statutaires et n°38-2017-06-13-003 du 13 juin 2017 portant modification statutaire, Vu les statuts du syndicat, Et notamment l'article 5 – Compétences du Syndicat - 8° Offre neige, Suite à l'analyse des conséquences pour la commune d'Oz de l'évolution statutaire du syndicat de 2012 mise en application en 2015,

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable pour la commune d'Oz d'étudier les modalités de reprise de sa compétence neige ainsi que les conséquences qui en résulteraient et de porter ce projet au sein du SIEPAVEO pour que celui-ci soit en charge de porter cette étude

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur ce principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le principe qu'une étude portant sur les modalités et les conséquences de la récupération de la compétence neige de la Commune soit engagée, **DEMANDE** au Maire de porter ce projet au sein du SIEPAVEO pour que celui-ci soit en charge de porter cette étude et **MANDATE** le Maire pour adopter l'ensemble des décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Identité visuelle de la station

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de renforcer l'identité de la station, une réflexion portant sur la modification de son nom a été menée. Le nom de « OZ 3300 » en référence au Pic Blanc, a été proposé et a engendré des avis positifs de la part de la population de la commune.

Il indique qu'une identité visuelle sera étudiée afin de venir renforcer ce nouveau nom par la composition d'un logo qui se déclinera sur les supports de communication de la station.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** OZ 3300 comme nouvelle identité de la station d'Oz et **AUTORISE** l'étude du déploiement de cette nouvelle identité sur l'ensemble des supports de communication

Rénovation et drainage route de l'Enversin – Marché de travaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de travaux de voirie pour la rénovation et le drainage de la route de l'Enversin un avis d'appel public à concurrence sous forme de procédure adaptée a été lancée. A l'issue de cette consultation, 6 offres ont été reçues.

Le 3 août 2021, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour analyser les offres et procéder à leur classement selon les critères énoncés au règlement de consultation.

L'entreprise CARRON (sous traitant COLAS) a été la mieux classée avec une offre à 54 990 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux pour la rénovation et le drainage de la route de l'Enversin à l'Entreprise CARRON (sous traitant COLAS) pour un montant de 54 990 € HT. Et **AUTORISE** le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux.



Le Maire,
Philippe SAGE.